Mairie de Saint-Dizier-Masbaraud
1 rue du Colombier Saint Dizier Leyrenne - 23400 Saint-Dizier-Masbaraud
Saint Dizier Leyrenne ☎ 05 55 64 40 30 - Masbaraud-Mérignat ☎ 05 55 64 09 01
Courriel : accueil2@stdiziermasbaraud.fr - Site Internet : https://www.stdiziermasbaraud.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Bastien PETIT-COULAUD.

Présents :

Mmes DURUDAUD Sabine, FACHE Anne-Marie, FAURY Laetitia, MARCEPOIL Marie, PARINET Liliane, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura, DEMARGNE Céline

MM BOTON Sébastien, BRUNET Jean-Pierre, JEANNET Jean-Louis, LAROCHE Michel, LAVEDER Jean-Pierre, PETIT-COULAUD Bastien, ROYÈRE Joël, M. AUMEUNIER Sébastien

Excusé : GUILLAUMOT Hervé – Mme MICHAUD Maryvonne

Absents :

Pouvoirs : M. GUILLAUMOT Hervé donne pouvoir à M. LAROCHE Michel

Mme MICHAUD Maryvonne donne pouvoir à Mme FACHE Anne-Marie

Secrétaire de séance : Mme PRADEAU Carine

Assiste à la séance du Conseil municipal : Mme Hamide AKYÜZ, responsable des affaires générales

---

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 9 avril 2026
3. Délibérations :

- 1 – Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025
  - Budget Assainissement 18904
  - Budget Section de Murat 18908
- 2 – Approbation des affectations de résultat 2025
  - Budget Principal 18900
  - Budget Assainissement 18904

- Budget Section de Murat 18908

3 – Vote des taux d'imposition des directes locales pour 2026

4 – Subvention versée au CCAS

5 – Approbation des budgets

- Budget Principal 18900
- Budget Assainissement 18904
- Budget Section de Murat 18908
- Budget Lotissement 18905

6 – Convention avec la Fondation du Patrimoine pour la mise en place d'une collecte de dons pour les travaux de la Chapelle de Champroy

4. Informations :

5. Questions Diverses :

Monsieur PETIT-COULAUD Bastien, Maire, ouvre la séance à 20h00.
Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel et constate que le quorum est atteint avec 17 conseillers présents et 19 votants, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) secrétaire de séance pris(e) au sein du Conseil municipal.

Monsieur le Maire fait appel aux volontaires pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.
Madame PRADEAU Carine se porte volontaire.

2. Approbation du compte – rendu du 9 avril 2026

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil municipal ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la réunion du 9 avril 2026.
Il est signalé que Mme DEMARGNE Céline, présente lors du Conseil a été omise dans les présents.
Monsieur le Maire soumet au vote des conseillers municipaux l'approbation du compte-rendu ainsi modifié.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du 9 avril 2026.

3. Délibérations :

1 – Approbation des Comptes Financiers Unique 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3 ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Budget assainissement 18904

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		38 985,46		210 176,74		249 162,20
Opérations de l'exercice	74 884,79	55 449,28	97 238,40	38 807,74	172 123,19	94 257,02
TOTAUX	74 884,79	94 434,74	97 238,40	248 984,48	172 123,19	343 419,22
Résultats de clôture		19 549,95		151 746,08		171 296,03
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	74 884,79	94 434,74	97 238,40	248 984,48	172 123,19	343 419,22
RESULTATS DEFINITIFS		19 549,95		151 746,08		171 296,03

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

Monsieur le Marie sort de la salle au moment du vote et donc ne participe pas

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 5 (Mmes Demargne, Saladin, Simonet, MM Laveder, Royère)

Budget Section de Murat 18908

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		28 313,61				28 313,61
Opérations de l'exercice	874,68				874,68	
TOTAUX	874,68	28 313,61			874,68	28 313,61
Résultats de clôture		27 438,93				27 438,93
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	874,68	28 313,61			874,68	28 313,61
RESULTATS DEFINITIFS		27 438,93				27 438,93

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

Monsieur le Marie sort de la salle au moment du vote et donc ne participe pas

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 5 (Mmes Demargne, Saladin, Simonet, MM Laveder, Royère)

2– Proposition d'affectation de résultat de l'exercice 2025

- Budget principal : 18900
- Budget assainissement : 18904
- Budget Section de Murat : 18908

Budget principal 18900

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (C.F.U.).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du C.F.U., le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du C.F.U., procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre. Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

	RECETTES	DÉPENSES	MONTANTS
Résultat de l'exercice	1 506 457.12	1 163 151.96	343 305.16
Excédent de fonctionnement reporté			131 725.49
RÉSULTAT DE FONTIONNEMENT À AFFECTER			**475 030.65**

Solde d'exécution de l'exercice	1 356 535.57	1 000 422.36	356 113.21
Résultat antérieur reporté			-617 361.14
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			-261 247.93
RÉSULTAT DE LA RÉGIE MUNICIPALE (non intégré dans le budget 2025)			7 200.00
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DÉFINITIVE			**-254 047.93**
Solde des restes à réaliser	755 462.64	19 921.41	735 541.23
EXCÉDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT			**481 493.30**

PROPOSITION D'AFFECTATION

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR1068)	
Affectation complémentaire « en réserves » (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	475 030.65
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4 (Mmes Demargne, Saladin, Simonet, M Royère)

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé de manière dématérialisé par le comptable public et l'ordonnateur, d'affecter le résultat cumulé 2025 de chaque section de chaque budget de la collectivité

Budget assainissement 18904

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	**19 549,95**
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (55 449.28 - 74 884.79)	-19 435,51
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	38 985,46

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	**151 746,08**
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (38 807.74 - 97 238.40)	-58 430,66
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	210 176,74
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	

Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	**151 746,08**

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	19 549,95

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Budget Section de Murat 18908

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	**27 438,93**
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (0.00 - 874.68)	-874,68
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	28 313,61

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	**0,00**
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	

Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	**0,00**

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	27 438,93

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

3– Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.
La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

L'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales indique les taux de référence 2026 suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,17 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 75,87 %
- Taxe d'habitation : 13,61 %

Les ressources fiscales prévisionnelles pour 2026 s'élèvent à 685 800 € (avant coefficient stabilisateur).

Le budget 2026 présenté dans les points suivants a été calculé sans augmenter les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'appliquer pour l'année 2026 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,17 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 75,87 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,61 %

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

4– Subvention versée au CCAS

Comme inscrit au budget primitif 2026, il est proposé aux membres du Conseil municipal de verser une subvention de fonctionnement au budget du CCAS d'un montant de 13 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte cette proposition,
- Autorise M. le Maire à signer les pièces nécessaires.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

5– Approbation des budgets - Exercice 2026.

Budget principal 18900

SECTION FONCTIONNEMENT

	Dépenses	
011	Charges à caractère général	526 900.00
012	Charges de personnel	677 500.00
65	Autres charges de gestion courante	176 829.49
Total dépenses de gestion courante		1 381 229.49
66	Charges financières	43 775.00
67	Charges exceptionnelles	6 000.00
68	Dotations aux provisions	3 000.00
Total dépenses réelles		1 434 004.49
023	Virement à la section d'investissement	508 743.21
TOTAL DES DÉPENSES		1 942 747.70

	Recettes	
013	Atténuations de charges	15 000.00
70	Produits des services	58 000.00
73	Impôts et taxes	87 245.00
731	Fiscalité locale	612 459.00
74	Dotations et subventions	648 980.00
75	Autres produits de gestion courante	37 800.00
Totale recettes de gestion courante		1 459 484.00
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	8 000.00
78	Reprises sur provisions	233.05
Total recettes réelles		1 467 717.05
002	Excédent reporté 2025	475 030.65
TOTAL DES RECETTES		1 942 747.70

SECTION INVESTISSEMENT

	Dépenses	
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
Total dépenses d'équipements		577 780
10	Dotations, fonds divers, réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts	590 538.21
27	Autres immobilisations financières (budget lotissement)	10 000.00
001	Solde d'exécution négatif 2025	254 047.93
Plus restes à réaliser		19 921.41
TOTAL DES DÉPENSES		1 452 267.55

	Recettes	
13	Subventions d'investissement	122 038.53
16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
Totale recettes d'équipement		122 038.53
10	Dotations, fonds divers, réserves	66 023.17
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	
Total recettes financiers		66 023.17
021	Virement de la section de fonctionnement	508 743.21
001	Solde d'exécution positif 2025	
Plus restes à réaliser		755 462.64
TOTAL DES RECETTES		1 452 267.55

Ce budget a été longuement débattu et des modifications ont été apportés.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4 (Mmes Demargne, Saladin, Simonet, M Royère)

Budget assainissement 18904

SECTION FONCTIONNEMENT

	Dépenses	
011	Charges à caractère général	23 863.50
012	Charges de personnel	4 500.00
014	Atténuations de produits	3 000.00
65	Autres charges de gestion courante	500.00
	Total dépenses de gestion courante	31 863.50
66	Charges financières	2 850.00
67	Charges exceptionnelles	500.00
68	Dotations aux provisions	613.00
	Total dépenses réelles	35 826.50
	Amortissement	37 951.45
023	Virement à la section d'investissement	400
	TOTAL DES DÉPENSES	74 177.95

	Recettes	
013	Atténuations de charges	
70	Produits des services	43 000.00
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et subventions	
75	Autres produits de gestion courante	
	Totale recettes de gestion courante	43 000.00
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
	Total recettes réelles	43 000.00
	Quote part subv	11 628.00
002	Excédent reporté 2025	19 549.95
	TOTAL DES RECETTES	74 177.95

SECTION INVESTISSEMENT

	Dépenses	
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	55 000.00
23	Immobilisations en cours	
	Total dépenses d'équipements	55 000.00
10	Dotations, fonds divers, réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts	17 488.00
27	Autres immobilisations financières (budget lotissement)	
	Total dépenses financiers	17 488.00
040	Opérations d'ordre	0
	Total	11 628.00

	Recettes	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
	Totale recettes d'équipement	0.00
10	Dotations, fonds divers, réserves	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	
	Total recettes financiers	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	400.00
040	Opérations d'ordre	37 951.45
	Total	37 951.45

001	Solde d'exécution négatif 2025		001	Solde d'exécution positif 2025	151 746.08
TOTAL DES DÉPENSES		84 116.00	TOTAL DES RECETTES		190 097.53

Ce budget a été longuement débattu et des modifications ont été apportés.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4 (Mmes Demargne, Saladin, Simonet, M Royère)

Budget Section de Murat 18908

SECTION FONCTIONNEMENT

	Dépenses			Recettes	
011	Charges à caractère général	23 938.93	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel	5 000	70	Produits des services	500.00
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et subventions	1 000.00
Total dépenses de gestion courante		28 938.93	Totale recettes de gestion courante		1 500.00
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux provisions		78	Reprises sur provisions	
Total dépenses réelles		28 938.93	Total recettes réelles		1 500.00
023	Virement à la section d'investissement		002	Excédent reporté 2025	27 438.93
TOTAL DES DÉPENSES		28 938.93	TOTAL DES RECETTES		28 938.93

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4 (Mmes Demargne, Saladin, Simonet, M Royère)

Budget Lotissement 18905

SECTION FONCTIONNEMENT

	Dépenses			Recettes	
011	Charges à caractère général	10 000.00			
Total dépenses de gestion courante		10 000.00	Totale recettes de gestion courante		0.00
66	Charges financières	5.00	75	Arrondis TVA	5.00
Total dépenses réelles		10 005.00	Total recettes réelles		5.00
			042	Variations en cours de productions	10 000.00
023	Virement à la section d'investissement		002	Excédent reporté 2025	
TOTAL DES DÉPENSES		10 005.00	TOTAL DES RECETTES		10 005.00

SECTION INVESTISSEMENT

	Dépenses	
Total dépenses d'équipements		
Total dépenses financiers		
040	Opérations d'ordre	10 000.00
Total		10 000.00
001	Solde d'exécution négatif 2025	
TOTAL DES DÉPENSES		10 000.00

	Recettes	
16	Avances remboursables du BP	10 000.00
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
Totale recettes d'équipement		10 000.00
Total recettes financiers		
040	Opérations d'ordre	
Total		10 000.00
001	Solde d'exécution positif 2025	
TOTAL DES RECETTES		10 000.00

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4 (Mmes Demargne, Saladin, Simonet, M Royère)

6– Convention avec la Fondation du Patrimoine pour la mise en place d'une collecte de dons pour les travaux de la Chapelle de Champroy

Monsieur le Maire rappelle qu'il est envisagé d'entreprendre des travaux pour rénover la Chapelle de Champroy.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 68 634 € HT.

Afin de compléter le dossier de financement de ce projet, il convient de lancer, en partenariat avec la Fondation Du Patrimoine, reconnue d'utilité publique, une collecte de dons à destination des particuliers et des entreprises. Les dons pouvant donner lieu à avoirs fiscaux dans les limites définies par la loi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De lancer une collecte de dons à destination des particuliers et des entreprises,
- Désigne M. LAROCHE Michel référent pour la collecte de dons,
- Autorise le Maire à signer la convention bipartite/tripartite de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine.
- Autorise le règlement à la Fondation Du Patrimoine du forfait de 200.00 € pour les frais d'ouverture de dossier.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

4. Informations :

Barrage de Lavaud-Gelade : M. PETIT-COULAUD informe que la commune se porte volontaire pour participer à l'exercice de sécurité civile du PPI du barrage de Lavaud-Gelade qui sera organisé le 2 juillet 2026.
Il explique que cet exercice sur table sera un plus pour la commune et cela permettra de renforcer le Plan Communal. Il propose que des agents et des élus y participent.

Il attend un retour du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles.

Plan d'eau : Le Maire précise que l'entreprise Buesa est intervenue le 13/04 par rapport à la fuite après travaux au niveau de la tête de buse. Il s'avère que le clapet n'est pas étanche. L'entreprise doit repasser le 28/04 pour une réparation définitive. Le jeudi 30/04 il va y avoir un passage caméra pour s'assurer du bon fonctionnement.

École de Masbaraud Mérignat : Monsieur le Maire rappel qu'il y a eu une manifestation, ce jour, devant la Préfecture par rapport à la demande d'ouverture d'une classe à l'école de Masbaraud. Certains élus, parents d'élèves, élèves et enseignants de l'école étaient présents.
Cette manifestation avait comme but de maintenir le poste du Maître supplémentaire.
Pendant ces échanges Mme Simonet et M. Petit-Coulaud ont reçu un message informant de l'acceptation d'ouvrir une classe à Masbaraud, mais suppression du poste de Maître supplémentaire. Nous allons attendre la confirmation officielle.

Cérémonie du 8 mai : Rassemblement à 10h30 au Monument à Masbaraud, puis à 11h au Monument de Saint Dizier Leyrenne.

Commission Communication : M. Laveder informe qu'une commission communication se tiendra lundi 4 mai à 19h à la Mairie. Il précise que le sujet principal abordé sera la parution du prochain bulletin municipal qui sera édité en juin 2026.

Camping : M. Laroche informe d'un dispositif « Camping-Car Park ». Il explique que la gestion du camping est déléguée à une entreprise et la commune récupère un pourcentage des gains. Il précise que la commune de Noth utilise ce dispositif pour son camping communal. Il a sollicité Mme La Maire de Noth pour une rencontre, samedi 2/05 pour constater le fonctionnement et échanger avec Mme La Maire sur le retour d'expérience que la commune de Noth a.

École : Mme Simonet s'interroge sur la capacité à accueillir une nouvelle classe à Masbaraud et se demande si l'Inspection d'Académie ne tiendra pas compte du fait que les locaux de l'école de Saint Dizier Leyrenne ont la capacité d'accueillir plus facilement une autre classe.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne n'ayant plus de question ou d'observation, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire, **Le secrétaire de séance,**